

## COTISATIONS SOCIALES DE DEBUT D'ACTIVITE DES NON SALARIES POUR L'ANNEE 2009

A COMPTER DU 01 /01/2009 :

LE RSI devient *l'INTERLOCUTEUR SOCIAL UNIQUE DES INDEPENDANTS*

COTISATIONS RSI	1 <sup>ère</sup> année (2008) MONTANT ANNUEL
Maladie	490 €
Allocations Familiales et Contributions Sociales	911 €
Vieillesse (artisans)	2150 €
Vieillesse (commerçants)	1665 €
CFP – Contribution pour la Formation Professionnelle (uniquement pour les commerçants)	50 €
Total Artisans	<b>3 551 €</b>
Total Commerçants	<b>3 116 €</b>

**Nota :** les cotisations sociales des deux premières années civiles sont calculées sur des bases forfaitaires (**6 801€ en 1<sup>ère</sup> année et 10 202 € en 2<sup>ème</sup> année**) et proratisées en fonction de la date réelle de début d'activité.

Lorsque vos revenus professionnels seront connus, vos cotisations seront recalculées et régularisées.

Les cotisations sont dues à compter de la date de début d'activité, mais **un délai de 90 jours** doit obligatoirement s'écouler entre la date de début et le versement des premières cotisations.

**Le prélèvement mensuel** est le mode de paiement des cotisations sociales, mais par dérogation des paiements trimestriels par chèque ou par prélèvement peuvent être effectués (**le 05/02, 05/05, 05/08 et 05/11**).

## Points d'accueil RSI PA à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009

**Siège RSI :** 29, boulevard de Dunkerque CS 11530 – 13235 MARSEILLE CX 2

Tél. 0811 46 78 90 – Fax : 04 91 82 55 25 –

Site : [www.provencealpes.le-rsi.fr](http://www.provencealpes.le-rsi.fr)

Mail : [contact@provencealpes.le-rsi.fr](mailto:contact@provencealpes.le-rsi.fr)

### VAUCLUSE

#### POINTS D'ACCUEIL PERMANENTS

##### Bureau RSI

<b>AVIGNON</b>	Bureau RSI Centre commercial Cap sud Immeuble ANTARES 365, rue P. Seghers Tél. 08 11 46 78 90	Tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
----------------	---	--

#### POINTS D'ACCUEIL SUR RENDEZ-VOUS

<b>APT</b>	38 Avenue Philippe de Girard	2 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> mardi du mois de 9h00 à 12h00 sur rendez-vous
<b>BOLLENE</b>	Salle de conférences Place de la Mairie	2 <sup>ème</sup> jeudi du mois de 9h00 à 12h00 sur rendez-vous
<b>CARPENTRAS</b>	Caisse Régionale d'Assurance Maladie 185 rue de Fenouil	2 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> mercredi du mois de 9h00 à 12h00 sur rendez-vous
	Chambre de Commerce et d'Industrie Boulevard Albin Durand au 1 <sup>er</sup> étage	3 <sup>ème</sup> mercredi du mois de 13h30 à 16h30 sur rendez-vous
<b>CAVAILLON</b>	Chambre de Commerce et d'Industrie 24 rue Agricole Perdiguier	4 <sup>ème</sup> mercredi du mois de 13h30 à 16h00 sur rendez-vous
	Salle Bouscarie 105 Ave Charles Vidaux	1 <sup>er</sup> lundi du mois de 9h00 à 12h00 sur rendez-vous
<b>GOULT</b>	Centre Socio Culturel Marie Mauron Place de la Libération	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> lundi du mois de 9h00 à 12h00 sur rendez-vous
<b>L'ISLE SUR SORGUE</b>	Centre Social « Le Cigarette » Avenue du Général de Gaulle	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mercredi du mois de 9h00 à 12h00 sur rendez-vous
<b>MERINDOL</b>	Mairie	2 <sup>ème</sup> lundi du mois de 9h00 à 12h00 sur rendez-vous
<b>MORMOIRON</b>	Mairie	4 <sup>ème</sup> lundi du mois de 9h00 à 12h00 sur rendez-vous
<b>ORANGE</b>	Chambre de Commerce et d'Industrie 13 cours Aristide Briand	3 <sup>ème</sup> mardi du mois de 13h30 à 16h00 sur rendez-vous
<b>PERNES LES FONTAINES</b>	Mairie	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mercredi du mois de 9h00 à 12h00 sur rendez-vous
<b>PERTUIS</b>	CBE Zac St Martin, 180, rue Philippe de Girard	Tous les jeudis du mois de 9h00 à 12h00 sur rendez-vous
<b>SORGUES</b>	Espace du Moulin Côté Salle Ambroise Croizat	4 <sup>ème</sup> vendredi du mois de 9h00 à 12h00 sur rendez-vous
<b>VAISON LA ROMAINE</b>	Mairie	2 <sup>ème</sup> vendredi du mois de 9h00 à 12h00 sur rendez-vous